

Proposition pour les Sports universitaires et le Service de l'activité physique et sportive

Historique :

Les Sports universitaires et le Service de l'activité physique et sportive étaient jusqu'en 2011 sous la gouverne de Linda Schofield, alors directrice des Relations universitaires;

- Le dossier a été transféré à la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales; il fut sous sa gouverne de 2011 à 2016;
- Le dossier fut transféré de nouveau au vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines en 2016 à la suite de l'abolition du poste de la vice-rectrice.

Contexte :

Attendu que le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines a un portefeuille très chargé;

Attendu que les programmes d'activités physiques et les sports sont importants pour l'expérience universitaire pour les étudiantes et étudiants, les membres de la communauté universitaire et la population en générale;

Attendu que les programmes d'activités physiques et les sports universitaires contribuent à l'expérience universitaire et au rayonnement de l'Université de Moncton;

Attendu que l'Université de Moncton a créé en 2019 le poste de Direction des partenariats;

Attendu que la Direction des partenariats est responsable des dossiers touchant les relations internes avec les associations étudiantes et externes, et en particulier les relations avec les communautés;

Attendu que le Directeur des partenariats a l'expertise nécessaire pour diriger les Sports universitaires et le Service de l'activité physique et sportive;

Attendu que la Direction des partenariats est sous la supervision du recteur et vice-chancelier;

Il est proposé que les Sports universitaires et le Service de l'activité physique et sportive soient sous la responsabilité de la Direction des partenariats.

Pour ce faire, les articles suivants des statuts et règlements de l'Université de Moncton doivent être modifiés afin d'y soustraire toute référence aux Sports universitaires et au Service de l'activité physique et sportive:

- 83 (1) e)
- 83 (4) b)
- 83 (4) m)

Tiré à part des Statuts et règlement de l'Université de Moncton

(version tirée des Statuts et règlements datée d'avril 2020)
(Modifications proposées)

Article 83 VICE-RECTRICE, VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION ET AUX RESSOURCES HUMAINES

83 (1) Cette charge a pour objectif principal la gestion financière et administrative, la gestion des ressources humaines, des ressources matérielles, des technologies et des risques de l'Université, plus particulièrement :

- a) ~~la gestion des services financiers et administratifs;~~
- b) ~~la coordination et le développement des ressources humaines;~~
- c) ~~la gestion des ressources matérielles;~~
- d) ~~la gestion des technologies;~~
- e) la gestion des sports universitaires

(2) La ou le titulaire exerce sa compétence sur l'ensemble du réseau de l'Université.

(3) En ligne d'autorité directe, elle ou il relève de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier; dans l'exercice de ses fonctions, elle ou il tient compte des responsabilités de la vice-rectrice ou du vice-recteur de la constituante concernée.

ATTRIBUTIONS

(4) La vice-rectrice et le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines :

- a) est cadre supérieur et membre de l'Équipe de direction de l'Université;
- b) informe et conseille la rectrice et vice-chancelière ou le recteur et vice-chancelier dans le domaine des ressources humaines, de la gestion des ressources matérielles, de la gestion des technologies, de la gestion des risques, des sports universitaires et en matière administrative et financière financière et administrative;
- c) assure la direction et la planification des ressources humaines, matérielles, technologiques et financières;
- d) établit et supervise des systèmes efficaces de gestion équitable des ressources humaines;

- e) voit à la promotion de la qualité et de la formation continue du personnel en collaboration avec la vice-rectrice ou le vice-recteur concerné;
- f) est responsable de l'engagement du personnel, compte tenu de l'attribution k) du profil de fonction de la vice-rectrice ou du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- g) est responsable du système de comptabilité et de contrôle couvrant toutes les opérations financières de l'Université;
- h) voit à la préparation et au contrôle du budget de fonctionnement;
- i) établit et actualise le plan et le budget à long terme des immobilisations;
- j) recommande et met en œuvre les politiques approuvées dans ses domaines de compétences;
- k) est responsable des statistiques financières officielles de l'Université et contresigne toutes statistiques ayant des incidences financières;
- l) facilite le travail de l'auditrice ou de l'auditeur externe;
- m) est la supérieure ou le supérieur hiérarchique des directrices ou des directeurs ~~du service de l'activité physique et sportive~~, du service des ressources humaines, du service des ressources matérielles, de la direction générale des technologies, du service des finances et des services administratifs des constituantes d'Edmundston et de Shippagan;
- n) recommande aux autorités de l'Université l'approbation des règlements ou directives relevant des domaines de sa compétence et voit à leur application;
- o) établit des liens et favorise les échanges entre les constituantes et les secteurs de l'Université;
- p) assiste la rectrice et vice-chancelière ou le recteur et vice-chancelier dans l'élaboration et la mise en œuvre du *Plan stratégique* de l'Université et recommande les priorités dans son secteur de compétence;
- q) pour la constituante de Moncton, évalue les cadres dont elle ou il est la supérieure ou le supérieur hiérarchique;
- r) soumet à la rectrice et vice-chancelière ou au recteur et vice-chancelier les rapports requis sur toute question relevant de sa compétence;
- s) accomplit toute autre tâche que lui confie la rectrice et vice-chancelière ou le recteur et vice-chancelier;
- t) voit à son perfectionnement professionnel.
(CGV-940611) (CGV-950923) (CGV-980919) (CGV-110416)

Consultation

Profil du poste de la vice-rectrice, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines

Destinataires : membres de la communauté universitaire

Nature de la consultation

Conformément à l'article 3.7.05 de la Politique de sélection des cadres, le Comité consultatif de sélection doit définir un profil et solliciter des suggestions de la communauté universitaire sur ledit profil. Cette consultation se déroule sur une période de 10 jours ouvrables, soit du 19 mai 2021 au 2 juin 2021.

La vice-rectrice ou le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines relève du recteur et vice-chancelier de l'Université. Elle ou il fait partie de l'équipe de direction.

La vice-rectrice ou le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines est nommé par le Conseil des gouverneurs et est chargé de la gestion des risques, des technologies, des ressources humaines, des ressources matérielles et des ressources financières.

Profil recherché

Les candidates et les candidats pour le poste de vice-rectrice ou vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines posséderont un diplôme universitaire de deuxième cycle et une expérience d'une dizaine d'années en gestion dans une organisation de taille comparable, de préférence en milieu universitaire. Les connaissances et l'expérience de la personne choisie seront suffisamment polyvalentes pour bien la préparer à exercer un rôle de leadership et de gestion dynamique dans tous les secteurs majeurs qui seront sous sa responsabilité (finances, technologies, risques, administration, ressources humaines et matérielles).

Dans l'exercice de ses fonctions, la personne choisie devra voir à la mise en œuvre de mesures visant à atteindre et à maintenir l'équilibre budgétaire, tout en veillant sur la rentabilité des investissements qui permettront la réalisation de la mission et du plan stratégique de l'Université. La personne choisie sera également responsable d'implanter des stratégies efficaces pour améliorer l'efficacité des processus administratifs, d'établir des plans de relève et une culture de service et de formation continue, d'élaborer et de réviser un plan de gestion des risques, de développer et maintenir des infrastructures pour soutenir les activités académiques et de recherche et de maintenir des rapports harmonieux et fructueux avec toutes les composantes de la communauté universitaire.

La personne choisie travaillera facilement en équipe et saura réunir les consensus dans des dossiers complexes. Elle communiquera clairement et facilement ses objectifs et démontrera une bonne écoute auprès des personnes qui relèvent d'elle. Gestionnaire d'expérience et polyvalente, elle sera dotée d'une pensée stratégique et d'un bon sens de l'analyse lui permettant de gérer plusieurs priorités et dossiers à la fois. Sensible aux réalités du milieu universitaire, notamment aux réalités des étudiantes et des étudiants, elle fera preuve de pragmatisme, de souplesse et de créativité.

Enfin, elle devra posséder une excellente maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. De plus, il est nécessaire qu'elle possède une bonne connaissance de la langue anglaise.

Consultation

Les membres de la communauté universitaire sont invités à écrire leurs commentaires ou suggestions au sujet du profil dans le formulaire ci-dessous et à les soumettre en utilisant l'outil de consultation au plus tard le 2 juin 2021 à 16 h 30. Les suggestions seront transmises à l'attention des membres du Comité consultatif de sélection.

Pour connaître les attributions du poste, [cliquez ici](#).



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

INFORMATION GÉNÉRALE

Mai 2021

POSTE DE VICE-RECTRICE, DE VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION
ET AUX RESSOURCES HUMAINES

LES ATTRIBUTIONS DU POSTE

Cette charge a pour objectif principal la gestion des technologies, des risques, des ressources humaines, des ressources matérielles et des ressources financières de l'Université, plus particulièrement :

- a) la gestion des services financiers et administratifs;
- b) la coordination et le développement des ressources humaines;
- c) la gestion des ressources matérielles;
- d) la gestion des technologies;
- e) la gestion des risques

La titulaire ou le titulaire du poste exerce sa compétence sur l'ensemble du réseau de l'Université. En ligne d'autorité directe, elle ou il relève de la rectrice et vice-chancelière ou du recteur et vice-chancelier.

Dans l'exercice de ses fonctions, elle ou il tient compte des responsabilités de la vice-rectrice ou du vice-recteur des constituantes.

La titulaire ou le titulaire :

- a) est un cadre supérieur et est membre de l'Équipe de direction de l'Université;
- b) informe et conseille la rectrice et vice-chancelière ou le recteur et vice-chancelier dans le domaine des risques, des ressources humaines, de la gestion des ressources matérielles, de la gestion des technologies et en matière administrative et financière;
- c) assure la direction et la planification des ressources humaines, matérielles, technologiques et financières;
- d) établit et supervise des systèmes efficaces de gestion équitable des ressources humaines;

- e) voit à la promotion de la qualité et de la formation continue du personnel en collaboration avec la vice-rectrice ou le vice-recteur concerné;
- f) est responsable de l'engagement du personnel, compte tenu de l'attribution k) du profil de fonction de la vice-rectrice ou du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- g) est responsable du système de comptabilité et de contrôle couvrant toutes les opérations financières de l'Université;
- h) voit à la préparation et au contrôle du budget de fonctionnement;
- i) établit et actualise le plan et le budget à long terme des immobilisations;
- j) recommande et met en œuvre les politiques approuvées dans ses domaines de compétences;
- k) est responsable des statistiques financières officielles de l'Université et contresigne toutes statistiques ayant des incidences financières;
- l) facilite le travail de l'auditrice ou de l'auditeur externe;
- m) est la supérieure ou le supérieur hiérarchique des directrices ou des directeurs du service des ressources humaines, du service des ressources matérielles, de la direction générale des technologies, du service des finances et des services administratifs des constituantes d'Edmundston et de Shippagan;
- n) recommande aux autorités de l'Université l'approbation des règlements ou directives relevant des domaines de sa compétence et voit à leur application;
- o) établit des liens et favorise les échanges entre les constituantes et les secteurs de l'Université;
- p) assiste la rectrice et vice-chancelière ou le recteur et vice-chancelier dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan stratégique de l'Université et recommande les priorités dans son secteur de compétence;
- q) pour la constituante de Moncton, évalue les cadres dont elle ou il est la supérieure ou le supérieur hiérarchique;
- r) soumet à la rectrice et vice-chancelière ou au recteur et vice-chancelier les rapports requis sur toute question relevant de sa compétence;
- s) accomplit toute autre tâche que lui confie la rectrice et vice-chancelière ou le recteur et vice-chancelier;
- t) voit à son perfectionnement professionnel.

Fin du document.